

Le comité syndical, légalement convoqué le mardi 13 décembre deux mil vingt-deux, s'est réuni le mardi vingt décembre deux mil vingt-deux, en séance publique au siège de Bayeux Intercom à Bayeux salle des assemblées, à dix-sept heures.

Membres titulaires en exercice : 31
Membres suppléants en exercice : 31
Membres titulaires présents : 15
Membres suppléants présents : 5

ELUS TITULAIRES : 11				ELUS SUPPLEANTS : 11				
ISIGNY OMAHA	Noms	PRESENTS	ABSENTS	ISIGNY OMAHA	Noms	PRESENTS	ABSENTS	
	THOMINES Patrick	X			RENAUD Frédéric			
	FURDYNA Hubert	X			CHICOT Alexandre			X
	PESQUEREL Yohann		Excusé		PACARY Christophe			X
	KIES LAURENT		X		PHILIPPE Françoise			X
	POTTIER David		Excusé		MADELAINE Olivier			X
	POISSON Cédric		Excusé		GERVAIS Alain			X
	MADOUASSE Denis	X			FOLLIOT Richard			X
	DUFOUR Mireille		X		LEPELLETIER Serge			Excusé
	COURCHANT Albert		Excusé		LEMOIGNE Denis			X
	SCELLES François		X		PHILIPPE Louis			X
	MOTTIN Brigitte		X		LEVÊQUE Anthony			X
			3				0	

ELUS TITULAIRES : 11				ELUS SUPPLEANTS : 11				
BAYEUX INTERCOM	NOM	PRESENTS	ABSENTS	BAYEUX INTERCOM	NOM	PRESENTS	ABSENTS	
	BION HETET Carine	X			BLET André			Excusé
	CATELAIN Daniel	X			BOUST Sylvie	X		
	DEMOULINS Benoit	X			COTIGNY Daniel	X		
	DOS SANTOS Catherine		Excusée		ICHMOUKAMETOFF Gérard			X
	DUBOSQ Thierry		Excusé		LEMIERE Claude	X		
	GOMONT Patrick		X		BERGER Jérôme			X
	SIMONET Marie-claude	X			DELORME Jean-Marc			Excusé
	TANQUEREL Arnaud		Excusé		MOULIN Gilles			X
	VAN ROYE Christophe	X			ISABELLE Gilles			X
	LEPOULTIER Mélanie		Excusée		FRANCOISE Rémi			X
	RUSSEIL Bruno		Excusé		COLLET - MORIN Bertrand			X
			5				2	

ELUS TITULAIRES : 09				ELUS SUPPLEANTS : 09				
SEUILLES TERRE ET MER	Nom	PRESENTS	ABSENTS	SEUILLES TERRE ET MER	Nom	PRESENTS	ABSENTS	
	COUZIN Alain		Excusé		BACA Nadine			X
	LEMENAGER Guillaume	X			DUVAL Jean			X
	LEU Gérard	X			ONILLON Philippe	X		
	BOUVET PENARD Marie-France	X			CROCOMO Christelle			X
	COUILLARD Didier	X			LEMOUSSU Daniel	X		
	DELANDE Hubert	X			HUBERT Didier			X
	LECOURT Jean-Daniel	x			LAVARDE patrick			X
	SARTORIO Virginie	X			SCRIBE Alain			X
	VERET Jean-luc		Excusé		TABOUREL Gilles			X
		7			2		7	

COMPATIBILITE DE LA MODIFICATION N°3 DU PLUI DE BAYEUX INTERCOM AVEC LE SCOT DU BESSIN

Conformément aux dispositions de l'article 131-4 du même code, les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale.

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, la communauté de communes Bayeux Intercom, compétente en matière de documents d'urbanisme, a transmis à Ter'Bessin le projet de modification n°3 du PLU intercommunal de Bayeux Intercom

Une enquête publique se tiendra début 2023 sur ce dossier. Dans ce cadre, Ter'Bessin est invité à faire part de son avis avant la fin de cette enquête.

Ce dossier a été présenté en commission aménagement durable de Ter' Bessin du 6 décembre 2022, puis en séance du bureau du 13 décembre 2022.

Les objectifs de la modification concernent :

- La suppression, modification ou création d'emplacements réservés, pour prendre en compte l'évolution des projets portés par les communes ou la communauté de communes ;
- L'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU sur SAINT-VIGOR-LE-GRAND pour l'extension de la zone commerciale ;
- La modification du règlement graphique pour des adaptations au plus près du contexte ou des projets ;
- La création d'une OAP de secteur sur Bayeux pour préciser les orientations d'aménagement et de programmation applicables à un secteur qui va muter du commerce à l'habitat ;
- L'extension d'un STECAL Ae recevant une coopérative agricole, pour permettre son extension ;
- La modification du règlement écrit, pour préciser ou compléter certaines règles, conforter sa cohérence ou pour apporter des précisions de lexique.

Plusieurs de ces sujets renvoient à l'application des objectifs et des orientations du SCOT du Bessin, et notamment :

- La Prescription 21 du SCOT relative aux critères d'occupation de l'espace agricole pour la création d'un STECAL Ae, et la prescription 24 spécifique aux extensions et annexes dans les espaces agricoles pour ce qui concerne les étoilages de bâtiments,
- Les prescriptions 51 et 52 relatives à la qualité des espaces à urbaniser, pour l'identification spécifique d'un quartier sur la commune de Saint-Côme-de-Fresné,
- La Prescription 56 spécifique aux hameaux et écarts pour ce qui est des conditions d'urbanisation en dehors des centres-bourgs,
- La prescription 60 relative à la prévention des risques pour l'identification d'une ancienne décharge sur la commune de Longues-sur-Mer,
- Les prescriptions 68 et 69 relatives aux localisations préférentielles du commerce identifiées pour ce qui est du projet de reclassement de la zone 2AU en zone UEc pour

l'implantation d'un commerce sur la secteur « Saint-Vigor Route d'Esquay » identifié au SCOT,

- o La recommandation 22 relative aux projets d'ensemble en espaces urbains existants et futurs pour la création d'une OAP sur le site commercial situé rue Saint-Patrice à Bayeux,

A l'issu de l'exposé, s'ensuivent des échanges et débats visant à proposer l'avis du syndicat mixte.

ENTENDU l'exposé de ces motifs,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L153-40 et L.131-4,

VU le Schéma de Cohérence territoriale du Bessin approuvé par délibération du 20 décembre 2018,

VU la notification du projet de modification n°3 du PLUi de Bayeux Intercom en date du 9 septembre 2022,

VU l'avis de la commission Aménagement durable du 06 décembre 2022, et du bureau du 13 décembre 2022,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE au principe de compatibilité de la modification n°3 du PLU Intercommunal de Bayeux Intercom avec le SCOT du BESSIN,

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

- Adopté à majorité
- Adopté à l'unanimité
- Non adopté

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,



Pour extrait conforme,
Fait à Bayeux, le
Patrick THOMINES,
Le Vice - Président,

